

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 706 937

(21) N° d'enregistrement national :
92 08823

(51) Int Cl⁵ : E 05 C 1/10

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

(22) Date de dépôt : 12.08.92.

(71) Demandeur(s) : VALLAT Marthe — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : VALLAT Marthe.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 30.12.94 Bulletin 94/52.

(56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés : Certificat d'utilité résultant de la
transformation de la demande de brevet déposée le
12.8.92 (Article 20 de la loi du 2.1.68 modifiée et
article 43 du décret du 19.9.79 modifié)

(73) Titulaire(s) :

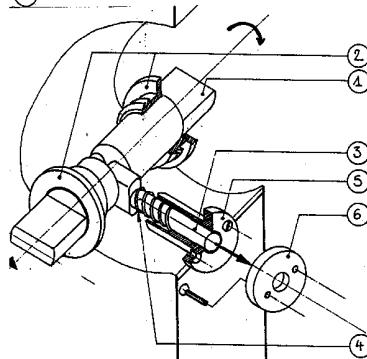
(74) Mandataire : Vallat Eric.

(54) Targette de sécurité (enfant) actionnable de part et d'autre d'une porte.

(57) Targette de porte actionnable de part et d'autre de
celle-ci ayant pour but d'empêcher l'accès d'un lieu danger-
reux à un enfant.

Lorsque l'on applique à l'aide de l'un des deux méplats
un demi tour au corps de targette (1) l'excentrique provo-
que une translation du pène (3) dans le guide pène (5) qui
vient se loger dans la gâche (6).

- (1) Corps de targette.
- (2) Bagues.
- (3) Pène.
- (4) Ressort de rappel.
- (5) Guidage du pène.
- (6) Gâche.



Targette de porte fonctionnant de part et d'autre de celle-ci, cette invention présente l'avantage de permettre l'ouverture et la fermeture d'une porte sans utilisation de clé, de part et d'autre de ladite porte, cette targette, placée en haut de la porte, évite aux enfants la possibilité d'entrer dans un local qui peut être dangereux pour eux, ex. : escalier, garage, atelier, ouverture sur l'extérieur, etc..., tout en laissant la libre circulation aux personnes adultes.

10 Le dessin ci-joint illustre les différentes pièces composant la targette :

(1) le corps de targette, chaque extrémité se termine par un méplat destiné à la préhension de l'utilisateur. un excentrique d'un diamètre inférieur au corps est obtenu par rainurage.

15 (2) les deux bagues sont fixées sur la porte grâce à deux ergots cylindriques ayant un diamètre légèrement supérieur au diamètre de perçage de la porte, elles ont deux fonctions, la première étant de faciliter la rotation du corps (1) lors de son utilisation, la seconde étant de cacher les éventuels défauts de perçage de la porte 20 (écaillement du bois).

(3) Le pêne à plusieurs fonctions, son méplat qui vient se loger dans la rainure du corps (1) empêche tout autre mouvement que la rotation de celui ci, il assure le verrouillage de la porte et sert aussi de butée au ressort de rappel (4).

25 (5) le guide pêne assure la guidage du pêne et reçoit le ressort de rappel (4), sa fixation sur la porte permet le maintien en position de l'ensemble des pièces constituant la targette.

(6) la gâche est logée dans le dormant de la porte et reçoit le pêne en position fermé.

30

Les usinages dans la porte se limitent à deux perçages et deux lamages qui s'effectuent à l'aide d'un outillage courant (perceuse, mèche à bois) et peuvent se faire sans démontage de la porte.

35

REVENDICATIONS

- 1) Dispositif permettant d'ouvrir et de fermer une porte de part et d'autre de celle-ci, sans utilisation d'un élément extérieur à celui-ci, ~~caractérisé~~, en ce qu'il est constitué par un excentrique (1 - corps de verrou) fonctionnant par pivotement, lui-même provoqué par l'action de l'utilisateur sur l'un ou l'autre des deux méplats (2 - bagues) de commande et d'un pène (3) muni d'un ressort de rappel (4).
- 5
- 2) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le pène (3) cylindrique s'engage dans un guide pène (5) et une 10 gâche (6).

1/1

FIG. 1

